PREAVIS MUNICIPAL 4-2025

Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

Préavis municipal N° 4-2025 concernant l'organisation des festivités du Bicentenaire de la Commune de Forel (Lavaux) avec demande de crédit

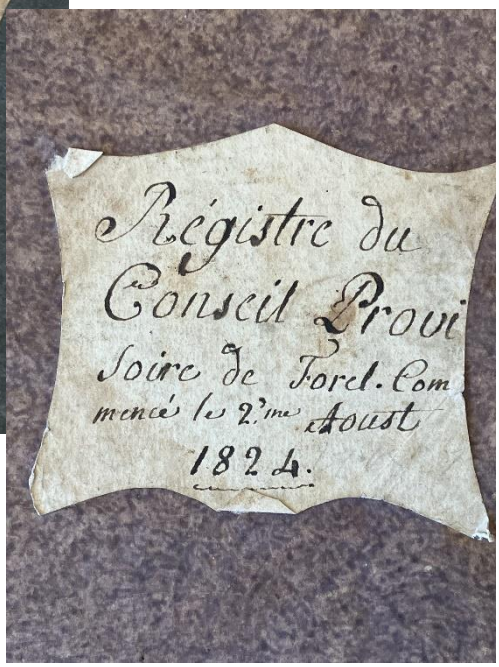

Adopté en séance de Municipalité du 5 mai 2025
Municipal responsable : M. Bernard Perret, Syndic, 079 358 96 61

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal N° 4-2025 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 213'622.00 destiné à l'organisation de la commémoration du Bicentenaire de notre Commune. Ce crédit se compose de :

1. Un crédit extrabudgétaire de CHF 127'500.00 pour organiser les célébrations et une fête villageoise du 28 au 31 mai 2026.
2. Un crédit d'investissement de CHF 86'122.00 pour aménager l'esplanade de la Maison de Commune.

1. Bref rappel historique

Issue du partage et de la division de la Commune générale de Villette, la Commune de Forel (Lavaux) voit officiellement le jour le 15 mai 1824, par décret du Grand Conseil du Canton de Vaud.

Deux ans plus tard, le 14 décembre 1826, le tout nouveau Conseil communal de Forel (Lavaux), fraîchement élu par les citoyens des Hauts de Villette, se réunit pour la première fois. Il nomme alors une Municipalité composée de sept membres. C'est ainsi que notre Commune prend véritablement vie.

Déjà à cette époque, les Forellois semblaient avoir un faible pour les années se terminant par un 6 ! En effet, dans notre histoire récente, 1986 marque l'inauguration du Groupe scolaire, voilà quarante ans. Et c'est en 2006 que la Maison de Commune redessine le cœur du village.

2. Célébrations

Un Comité d'organisation a été créé en 2024 et travaille avec la Municipalité aux objectifs suivants :

- *Offrir à la population forelloise un évènement festif et culturel*
- *Intégrer le Conseil communal dans l'organisation de l'évènement*
- *Intégrer les sociétés locales et leur offrir la possibilité d'y participer activement*
- *Inviter les habitants qui le souhaitent à prendre part activement à la fête*
- *Présenter un point d'histoire de l'engagement de nos prédécesseurs pour le bien commun des habitants de ce coin de pays.*

2.1. Célébrations du Bicentenaire et fête villageoise

La place de fête principale est prévue entre la Grande salle et la Place du Pavillon. Une cantine sera montée sur le parking. Le trafic routier sera interrompu sur l'axe de la traversée du village durant les festivités.

Des animations diverses et représentatives des activités sportives, culturelles et musicales seront confiées aux diverses sociétés locales de Forel (Lavaux) et réalisées par celles-ci. Un marché populaire est prévu (Foresta) ainsi que la création d'un spectacle inédit à la Grande salle.

Nous associerons aussi les écoles à ces festivités puisque cette année 2026 coïncide avec le quarantième anniversaire de l'inauguration du Groupe scolaire.

Le Comité d'organisation est constitué de membres du Conseil communal et des sociétés locales et de membres de la Municipalité.

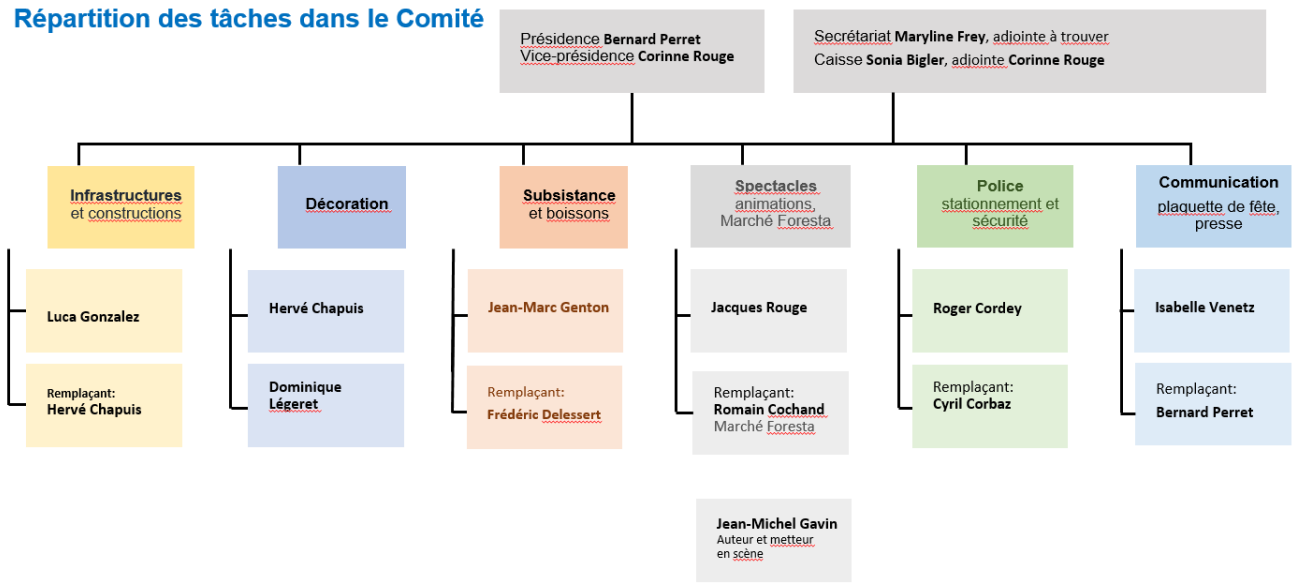

3. Enveloppe budgétaire pour la fête villageoise

Afin de mettre sur pied les festivités décrites au point 2, un budget a été établi par le Comité d'organisation. Il se compose comme suit :

1. Infrastructures et constructions	CHF	3'500.00
2. Décoration	CHF	3'000.00
3. Subsistance et boissons (y compris cantine)	CHF	52'500.00
4. Spectacle, animations et Marché Foresta	CHF	31'000.00
5. Police, stationnement et sécurité	CHF	5'000.00
6. Communication, plaquettes, presse, bénévoles	CHF	7'500.00
7. Administration, caisse, assurances	CHF	3'000.00
8. Divers et imprévus	CHF	22'000.00
Montant total	**CHF**	**127'500.00**

Si certaines animations, comme les repas et les spectacles, seront payantes, le Comité a présenté à la Municipalité un budget prudent axé sur les dépenses, tout en sachant que les recettes viendront en atténuer les charges.

4. Aménagement de l'esplanade de la Maison de Commune

4.1. Historique

Cette place, autrefois cours d'école, a subi de grands changements en 2006, lorsqu'est inaugurée la Maison de Commune. A l'époque, la Municipalité a lancé un concours d'architecture pour la réalisation d'un bâtiment administratif avec des salles pour les nombreuses sociétés villageoises et une valorisation des espaces publics extérieurs. Une partie de l'ancienne école est démolie, seule subsiste la partie récente avec son clocheton. Si on peut dire que la première condition a été pleinement réalisée, la seconde concernant les espaces publics a été un peu laissée de côté.

Démolition en novembre 2004

4.2. Situation actuelle

L'esplanade située devant la Maison de Commune a été aménagée en 2006. Bien placée, cette zone reste néanmoins peu accueillante : elle offre peu de mobilier pour s'asseoir et un ombrage inexistant. Seules quelques familles s'y rendent ponctuellement, en particulier durant la belle saison, pour des activités en plein air avec leurs enfants.

Le projet proposé vise à valoriser cet espace afin de le rendre attractif pour toutes et tous, en y intégrant des aménagements propices à la détente, à la rencontre et à la convivialité.

Ce réaménagement s'inscrit également dans une démarche plus large, portée par la Commune dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC). Ce programme vise à mettre en œuvre des mesures coordonnées pour répondre aux défis climatiques actuels et futurs.

4.3. Buts du réaménagement

La Municipalité souhaite aménager pour les habitant·e·s de Forel (Lavaux) une place de rencontre publique répondant aux critères suivants :

- accessible aux personnes âgées et à mobilité réduite ;
- en lien avec l'église toute proche ;
- place de repos et de rencontres ;
- aménagements fonctionnels ;
- en phase avec les changements climatiques ;

Trois offres intégrant les critères ci-dessus ont été demandées pour l'élaboration du présent préavis.

5. Coûts de l'aménagement de l'esplanade

Sur la base d'offres, le coût des travaux se compose comme suit :

1. Travaux de génie civil, pose et installation	CHF	40'327.00
2. Mobilier et matériel	CHF	20'601.00
3. Plantations	CHF	5'463.00
4. Divers et imprévus	CHF	13'278.00
Montant total HT	CHF	79'669.00
TVA 8,1 % et arrondi	CHF	6'453.00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :	**CHF**	**86'122.00**

6. Prochaines étapes

Si ce préavis est adopté, la Municipalité de Forel (Lavaux), confirmera une précommande déjà passée à une entreprise de paysagisme. En effet, nous devons anticiper les commandes nécessaires pour lesquelles les délais de livraison peuvent être problématiques. L'inauguration de cette place est fixée au jeudi 28 mai 2026, 1er jour des festivités et journée officielle.

7. Financement

Ces projets n'étaient pas prévus dans le plan des investissements de la législature 2021-2026.

Depuis l'introduction des nouvelles normes comptables, des durées d'amortissement déterminées par type d'investissement doivent être appliquées.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Octroi d'un crédit extrabudgétaire pour la commémoration du Bicentenaire de la Commune et l'organisation de la fête villageoise de CHF 127'500.00, pas d'amortissement planifié.

- Investissement pour l'aménagement de l'esplanade CHF 86'122.00, utilisation de la provision de CHF 100'000.00 effectuée lors du bouclement des comptes 2023 (compte 9282.1 Provision « travaux ou achats divers »).

Cet investissement sera financé par un emprunt maximum de CHF 200'000.00 et le solde par la liquidité courante.

- Coût total des travaux à charge : CHF 213'622.00
- Autofinancement : CHF 13'622.00
- Emprunt : CHF 200'000.00

Les intérêts (estimation 2 %) sur l'emprunt devraient s'élever à CHF 4'000.00 la première année.

8. Conclusions

Les célébrations du Bicentenaire de notre Commune, à travers l'organisation d'une fête villageoise et l'aménagement de l'esplanade de la Maison de Commune, répondent aux objectifs définis par la Municipalité : offrir à la population et à nos invités un événement festif et culturel marquant les 200 ans de la fondation de la Commune, tout en créant, au cœur du village, un espace récréatif, durable et harmonieux.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu	le préavis municipal N° 4-2025,
Entendu	le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet,
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 127'500.00 pour organiser et conduire les festivités du Bicentenaire de notre Commune ;**
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 86'122.00 pour aménager l'esplanade de la Maison de Commune selon le point 7 ci-dessus ;**
3. **De l'autoriser à financer ces montants par la liquidité courante ;**
4. **De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ces montants aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

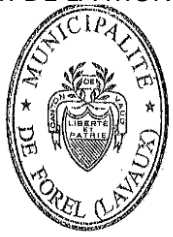

B. Perret M. Pidoux